



SSI Donnacona  
Ville de Donnacona

## PERMIS DE BRÛLAGE

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Numéro de permis :	
Nom :	Téléphone :
Adresse :	
Permis valide du :	Au :
Prolongation du :	Au :

### BRÛLAGE DOMESTIQUE

- Brûlage d'abattis (défrichage d'un terrain en vue de la construction d'une bâtisse non commerciale telle que maison, chalet, remise)
- Feu pour la célébration de Fête nationale ou de quartier (présence de pompiers requise lors de l'allumage)

### BRÛLAGE INDUSTRIEL

- Brûlage effectué pour faciliter des activités à caractère industriel (construction d'une route, d'une ligne électrique, construction d'une bâtisse commerciale)
- Brûlage d'abattis pour des fins agricoles
- Brûlage sylvicole (débris forestiers)

### DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

Types de brûlages :	<input type="checkbox"/> En tas ou en rangée	<input type="checkbox"/> Extensif
Détails supplémentaires (mesures préventives, prescription de brûlage, etc.) :		

### INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Le demandeur est majeur et responsable de tout feu allumé en vertu de ce permis par lui ou ses mandataires.
2. Le demandeur doit avoir sur les lieux l'équipement et le personnel pour surveiller et prévenir toute échappée des feux allumés et cela de l'allumage à l'extinction (AUCUNE FUMÉE DÉGAGÉE).
3. Ce permis n'autorise, sous aucune condition, le brûlage de matières dangereuses ou polluantes, mais seulement le brûlage d'arbres et de branches.
4. Aucun pneu ou accélérateur ne devra être utilisé pour l'allumage du feu.
5. Le demandeur doit s'assurer que tout bâtiment et/ou forêt soient situés à une distance minimale de 50 mètres.
6. Les matières destinées au brûlage doivent être entassées ou disposées en rangée à une hauteur maximale de 2.5m et avoir une superficie maximale de 9m carrés.
7. Le demandeur doit aménager et conserver un coupe-feu autour des matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toute matière combustible.
8. Aucun feu ne pourra être allumé lors de journée très venteuse (vélocité du vent maximum permise : 20km/h) ou lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés OU si la SOPFEU a émis un avis d'interdiction de brûlage ou si l'indice d'assèchement est ÉLEVÉ (Site de la SOPEFEU : <http://www.sopfeu.qc.ca/> ou 1-800-463-3389).
9. Par ailleurs, le demandeur doit éteindre totalement tous les feux allumés dès qu'un garde-feu ou un membre du Service de sécurité incendie l'avise de la suspension ou de l'annulation du permis de brûlage et cela même si le permis est toujours valide.
10. Le demandeur doit s'assurer d'avoir un moyen de communication à proximité pour demander du secours rapidement si la situation dégénère.
11. La fumée ne doit pas, en aucun temps, nuire au confort d'une personne habitant le voisinage, ou que cette fumée entre à l'intérieur d'un bâtiment occupé.

**J'ai lu et compris les termes de la présente demande et accepte de me conformer à ces conditions**

Signature du demandeur :	Date :
Signature du représentant SSI :	Date :

### ADMINISTRATION

Transmis à :	<input type="checkbox"/> SOPFEU	<input type="checkbox"/> Centrale de répartition
--------------	---------------------------------	--

**URGENCE INCENDIE? COMPOSER LE 9-1-1**